



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43
Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

Arrêté municipal portant autorisation d'occupation du
domaine public TRAVAUX D'ELAGAGE sur la
commune

Arrêté n°61.2023

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-2-1 ;

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier ;

ARRETE :

Article 1er : Du Samedi 02 Décembre 2023, à partir de 08h00 au Lundi 04 Décembre 2023 à 18h00, les agents municipaux de mairie sont autorisés à occuper le domaine public sur la contre-allée situé de l'autre côté du 2645 route du lac de St Ferréol et sont autorisés à effectuer les travaux d'élagage nécessaires :

sur toute la commune, et principalement Chemin du Griffoul et Boulevard du Bois de l'Encastre

Article 2 : Le stationnement des véhicules et la circulation sera autorisée, tout en gardant les distances de sécurité nécessaires lors du dépassement de la nacelle.

Article 3 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie sera possible pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Une signalisation temporaire et un balisage sera mis en place par l'équipe municipale.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille, et Mr le commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 01/12/2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

